

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 467**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 1<sup>er</sup> juin 2026 :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 467 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Ce règlement vient définir les éléments à respecter dans notre gestion contractuelle.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 2 juin 2026 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



---

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière